



15ème législature

| | | |
|--|---|---|
| Question N° : 44986 | De M. Bertrand Pancher (Libertés et Territoires - Meuse) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Intérieur | | Ministère attributaire > Intérieur |
| Rubrique > administration | Tête d'analyse >Complexité déclaration des armes de chasse | Analyse > Complexité déclaration des armes de chasse. |
| Question publiée au JO le : 29/03/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Bertrand Pancher appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les complexités administratives liées à la déclaration des armes de chasse via le Système d'information sur les armes (SIA). En effet il apparaît que le logiciel contient des lacunes et ne propose pas toujours la catégorie permettant l'enregistrement de certaines armes pourtant légales et enregistrées lors de leur acquisition. *A contrario* ce logiciel peut aussi proposer, pour un seul et même type d'arme, une telle multitude de versions dans le RGA qu'il faudrait avoir recours à un expert pour permettre de l'enregistrer correctement. Aussi, il aimerait savoir si des simplifications pouvaient être envisagées pour ces déclarations afin de faciliter, pour les chasseurs notamment, leur mise en règle avec la législation.